



ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL 2020 Paris

Fiche d'information et bulletin d'inscription

*Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter
Un entretien est nécessaire avant toute inscription.
A bientôt. Alain Bellone*

06 35 59 18 88

alainbellone@sophro-analyse.eu

***Pensez à la planète:
pour s'inscrire, merci de n'imprimer que les deux dernières pages.***



PRESENTATION DE LA FORMATION

Les Clés de la Réussite du Praticien

3 jours à Paris ou Aix en Provence - 21h30 en présence.

1/LA FORMATRICE : LUCYLE JUSSY



Lucyle JUSSY

Formatrice IESA à Paris en accompagnement à l'installation.

Sophro-Analyste et Sophrologue

Formatrice spécialisée dans le développement professionnel.

Lucyle connaît bien le domaine de l'entreprise, des associations et des praticiens en relation d'aide. Elle développe ses activités autant auprès des particuliers, des professionnels, des entreprises que des collectivités locales. C'est une femme pleine de dynamisme, de créativité et de "bons tuyaux" pour vous accompagner dans vos choix de structures et de communication lors de votre installation professionnelle.

Des conseils pratiques, administratifs et marketing au dépassement des freins internes que rencontrent souvent le nouveau praticien face à la perspective d'ouvrir son cabinet, l'IESA propose un stage complet d'aide à l'installation professionnelle.

2/UNE FORMATION A L'INSTALLATION DU PRATICIEN

...Réussir son installation suppose de se poser les bonnes questions en terme

- de positionnement professionnel
- de définition des cibles de clientèles,
- d'un choix d'un statut juridique adapté à votre projet,
- de définition de votre image, d'un discours et de moyens de communication on et off-line pour développer votre activité, c'est-à-dire le print et le web.

Ce stage de 3 jours vous permettra de définir votre nouvelle identité professionnelle et de mettre tous les atouts de votre côté pour concrétiser positivement votre projet.



2/PROGRAMME

Scénario professionnel

Par l'exploration de votre scénario professionnel, vous identifiez les messages qui peuvent encore aujourd'hui vous limiter dans votre reconversion professionnelle ou votre activité afin de les désactiver.

Fondamentaux du marketing

Par l'étude de supports de communication (carte de visite, plaquette, flyer) vous apprenez les règles incontournables du marketing et les erreurs à éviter.

Quels sont les supports les plus efficaces pour notre métier ?

Où et à qui les remettre ?

Comment optimiser votre stratégie internet ?

Les "do" et les "don't" pour votre site web ?

L'art de la communication

Par des mises en situation, vous apprenez à parler simplement de votre activité tout en sachant vous adapter à votre interlocuteur.

Comment développer un réseau performant de prescripteurs ?

Le statut

Nous vous aidons à saisir les avantages et les inconvénients des différents statuts juridiques et fiscaux et à voir lequel est le plus avantageux pour vous en fonction de votre situation personnelle et professionnelle.

Comment tenir une comptabilité ?

Quels sont les avantages et les contreparties d'être chef d'entreprise ? Auto Entrepreneur ? Responsable d'une association de Loi 1901 ?



COACHING A LA CREATION D'ACTIVITE

Un coaching à distance à la carte. S'installer en tant que praticien correspond à une étape importante, tant sur le plan professionnel que personnel. Vous pouvez ressentir le besoin d'être conseillé dans vos choix et démarches être soutenu dans les premiers pas en tant que praticien.

De préférence en complément de la formation « *Les clés de la Réussite du Praticien* », le jeune praticien peut se faire cracher à distance (hors supervision).

1/LA COACH : LUCYLE JUSSY



Lucyle JUSSY

Formatrice IESA à Paris en accompagnement à l'installation.

Sophro-Analyste et Sophrologue

Formatrice spécialisée dans le développement professionnel.

2/DEROULEMENT

L'IESA vous propose un accompagnement individuel sous forme d'un coaching au lancement d'activité par skype, Whatsapp ou téléphone.

Option 1 : 5h d'accompagnement individuel : 400 € TTC

Option 2 : 8h d'accompagnement individuel : 640 € TTC

Option 3 : 10h d'accompagnement individuel : 800 € TTC



INSCRIPTION A LA FORMATION

Pensez à la planète: pour s'inscrire, merci de n'imprimer que les deux pages nécessaires à votre inscription : formulaire + conditions générales en Recto Verso.

- En deux exemplaires.
- Pensez à signer également les conditions générales de vente.
- Choisissez votre option de règlement.
- **Libellez vos chèques au nom de *Inspirer Expirer Sourire*.** Attention à la datation. N'oubliez pas qu'un chèque n'est pas encaissable au-delà de 1 an après la date d'émission.
- **Joignez la totalité des chèques correspondant à votre fractionnement.** En cas de paiement fractionné, datez vos chèques en partant du mois précédant le début de la formation
- Joignez une **photo d'identité**.
- Adressez votre dossier complet en **deux exemplaires** à

INSPIRER EXPIRER SOURIRE
311 chemin des Aires Vertes
83340 LES MAYONS

- Besoins de précision, d'informations ? merci de nous contacter.



CONTRAT REUSSITE DU PRATICIEN –INSPIRER EXPIRER SOURIRE –2020

Ce contrat de formation est à renvoyer COMPLET à **Inspirer Expirer Sourire, Les Aires Vertes, 83340 Les Mayons**

Le Stagiaire	
Nom :	Date de naissance :
Prénom :	Profession :
Email :	Adresse :
Téléphone :	Code postal & ville:
Banque	N° des chèques stage

LES CLES DE LA REUSSITE DU PRATICIEN

480 € TTC

Echéancier 2 fois sans frais	2 chèques : 1 de 150€ d'arrhes encaissé 2 semaines avant le stage 1 + 1 de 330 € encaissé après.	<input type="checkbox"/>
Echéancier 3 fois sans frais	2 chèques : 1 de 150€ d'arrhes encaissé 2 semaines avant le stage 1 + 2 de 115 € encaissés les deux mois suivants	<input type="checkbox"/>
CLES DE LA REUSSITE DU PRATICIEN	Paris Session 11 au 13 Septembre 2020	<input type="checkbox"/>

Réduction: 400€ en cas d'inscription simultanée avec le SAI1

Sessions: voir les calendriers sur le site.

IES se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation en cas de nombre insuffisant de personnes.

Fixé à 10 personnes pour chaque module du cycle . Merci pour votre compréhension;

- « **Je reconnais avoir bien pris connaissance des conditions générales de vente de de IES / Institut Européen de Sophro Analyse. Et je joins les conditions générales signées à mon contrat.**
- J'ai joint l'ensemble des volets constituant ce Contrat de Formation : Agenda, Conditions financières et Conditions générales.
- Compte tenu de la nature de cette formation je déclare que je suis en pleine possession de mes capacités physiques et mentales et je reconnais à L'Institut Européen de Sophro-Analyse le droit de me demander tout justificatif nécessaire concernant cette déclaration dans le cadre de ma certification professionnelle.

Le Stagiaire

Prénom, Nom et signature du stagiaire

2 exemplaires . Mention « Lu et approuve »

Fait à , le

Pour Inspirer Expirer Sourire

Alain Bellone , Gérant IES, Directeur Pédagogique IESA

Fait aux Mayons, le

☐ CONTRAT COACHING A LA CREATION D'ACTIVITE –INSPIRER EXPIRER SOURIRE –2020

Ce contrat de formation est à renvoyer COMPLET à **Inspirer Expirer Sourire, Les Aires Vertes, 83340 Les Mayons**

Le Stagiaire	
Nom :	Date de naissance :
Prénom :	Profession :
Email :	Adresse :
Téléphone :	Code postal & ville:
Banque	N° des chèques stage

COACHING: PRIX EN FONCTION DES OPTIONS

OPTION 1	5h d'accompagnement individuel : 400 € TTC	<input type="checkbox"/>
OPTION 2	8h d'accompagnement individuel : 640 € TTC	<input type="checkbox"/>
OPTION 3	8h d'accompagnement individuel : 800 € TTC	

30% encaissé à la commande.

Le reste est versé en 5, 8 ou 10 fois en fonction des options.

Par chèque à l'ordre de Inspirer Expirer Sourire.

Sur Rendez-vous avec Lucile JUSSY. 2 RV par mois.

- « Je reconnais avoir bien pris connaissance des conditions générales de vente de de IES / Institut Européen de Sophro Analyse.
Et je joins les conditions générales signées à mon contrat.
- J'ai joint l'ensemble des volets constituant ce Contrat de Formation : Agenda, Conditions financières et Conditions générales.
- Compte tenu de la nature de cette formation je déclare que je suis en pleine possession de mes capacités physiques et mentales et je reconnais à L'Institut Européen de Sophro-Analyse le droit de me demander tout justificatif nécessaire concernant cette déclaration dans le cadre de ma certification professionnelle.

Le Stagiaire

Prénom, Nom et signature du stagiaire

2 exemplaires . Mention « Lu et approuve »

Fait à , le

Pour Inspirer Expirer Sourire

Alain Bellone , Gérant IES, Directeur Pédagogique IESA

Fait aux Mayons, le

Article 1: Le stagiaire déclare avoir pris connaissance des renseignements fournis dans le Catalogue de l'Institut Européen de Sophro-Analyse (ou sur son site internet) et ayant valeur d'éléments de contrat sur la nature, la durée et l'objet des actions de formation, les conditions, les moyens pédagogiques et techniques, les modalités des contrôles des connaissances et la nature de la sanction de la (des) formation(s) qu'il désire suivre ; les références, titres ou diplômes des formateurs.

Article 2 « Objectif de la formation » : à l'exception des stages Expérientiels, le stagiaire reconnaît que cette formation est à but professionnel et n'est pas une thérapie personnelle ou de groupe.

Article 3 « Lieux, dates et programmes des formations » : le lieu du déroulement de la formation est indiqué sur le site Internet de l'Institut et/ou dans le catalogue. Il est confirmé 15 jours avant le début de la formation. Cependant, l'Institut se réserve le droit de modifier le lieu, les dates et le programme des formations. Le stagiaire est informé au maximum 15 jours avant la date prévue pour le début de la formation modifiée et en cas de désaccord, il a le choix entre le report du stage ou le remboursement des sommes versées.

Article 4 « Règlement Intérieur » : la confirmation de l'inscription à la formation/stage sera adressée après validation du présent contrat. Le règlement intérieur lui sera présenté au début du stage. Une convocation est adressée 15 jours environ avant le début de la formation/stage.

Article 5 « validation des formations professionnelles » : le souscripteur du présent contrat reconnaît s'inscrire à une formation professionnelle dont la validation de la certification est soumise à condition SAI1. Sous réserve que le stagiaire ait suivi la totalité des stages, qu'il ait rempli les conditions de validation mentionnées dans le catalogue, sur le site web et dans le *Guide de l'étudiant* remis en débute formation, et que IES ait reçu la totalité du règlement, il sera délivré au stagiaire à l'issue du Cycle SAI Niveau 1, le Diplôme Européen de Praticien en Sophro-Analyse Intégrative®. Idem pour le niveau 2 et le SOI Niveau 1. A l'issue de la formation en SAI1, SOI1 ou SAI2, l'étudiant dispose d'un an pour valider son diplôme.

Une attestation de formation sera délivrée pour toute action de formation ou stage à la demande du contractant.

Article 6 « Propriété Intellectuelle des supports d'enseignement » : prenant en considération que la totalité de l'enseignement présenté dans le cadre des formations proposées par l'IESA est la propriété de IES, le stagiaire s'engage à ne pas utiliser les documents écrits et enregistrés autrement qu'à titre privé, pour sa propre formation dans le cadre de ses études actuelles. Toute reproduction intégrale ou partielle, des cours, supports de cours ou autre, faite par quelque procédé que ce soit sans le consentement écrit de l'Institut Européen de Sophro-Analyse Intégrative®, pendant et après la formation, est donc illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal.

Article 7 « Délai de rétractation » : conformément à l'article L.6353-5 du Code du Travail, il est rappelé que dans un délai de 10 jours à compter de la signature du présent contrat, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée, avec accusé de réception, adressée à l'organisme de formation. Aucune somme ne pourra alors être réclamée. Si en cas de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre le programme, il peut résilier le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues. Le tarif de la formation est indiqué dans le Catalogue 2017.2018 et sur le site internet.

Article 8 « Tarifs & Paiement des prestations de formation » : les tarifs du présent document sont applicables jusqu'au 31 décembre 2018.

La réservation d'une place dans une session de formation ou un stage expérientiel, est acquise sous réserve des conditions suivantes :

1. Réception du contrat de formation dûment rempli 2. Réception de la totalité des chèques correspondant à la solution choisie pour chaque formation commandée. 3. Acceptation du dossier par la direction de IES. 4. « Arrhes » : la réservation à certaines formations est soumise au versement d'arrhes. Celles-ci sont remboursées intégralement à J-30 jours, à 50% à J-15 jours. Au-delà, elles sont intégralement encaissées. 5. « Paiement fractionné » : Le fractionnement du paiement entraîne des frais de gestion inclus dans le tarif spécifique au calendrier choisi. Cas de la formation SAI#1: les chèques sont déposés au 2 de chaque mois. Cas des autres formations : les chèques sont encaissés la semaine après le déroulement du module de formation.

Article 9 « Abandon de la formation » : en cas d'abandon, la formation est due dans son intégralité. Si l'abandon de la formation intervient pour des motifs avérés tels que maladie, ou accident, et confirmé par deux certificats médicaux, et par courrier recommandé, les prestations effectivement dispensées sont dues intégralement, celles non-effectuées sont remboursés à hauteur de 50%. L'étudiant est donc redevable de 50% du montant de la partie non effectuée de la formation à la date officielle de l'abandon (date de réception de son courrier RAR).

Article 10 « Garant ZEN » Cycle SAI#1 Niveau 1: Le stagiaire peut renoncer à la formation à l'issue du premier séminaire du cycle sans aucune pénalité. Le stagiaire devra satisfaire à deux conditions : a) avoir réglé les arrhes correspondants au prix du 1^{er} module. b) avoir signalé au formateur son désir d'arrêter son cursus de formation au plus tard à la fin de la 3^e journée de formation du 1^{er} module. Passé ce délai, le stagiaire sera considéré dans le cas d'abandon de la formation de l'article 9. Si le stagiaire remplit ces deux conditions et confirme sa décision dans les 7 jours par l'envoi d'un courrier RAR, le ou les chèques remis à l'inscription lui seront retournés sous 15 jours, déduction faite des 480 € correspondant au prix normal du 1^{er} module.

Article 11 « Défaut de paiement - Chèque sans provision » : tout règlement refusé par l'organisme bancaire du stagiaire fera l'objet d'une facture forfaitaire de 30 € destinée à couvrir les frais bancaires et administratifs sans toutefois se substituer à la somme due ou aux frais et dommages pouvant être réclamés pour non-paiement. Le montant dû devra être réglé sous quinze jours.

Article 12 « Déontologie » : le stagiaire du Cycle SAI#1 qui obtient le diplôme de praticien et qui s'installe pour exercer la sophro-analyse intégrative s'engage à respecter le code déontologique de la profession et notamment à se faire superviser, et souscrire une assurance professionnelle.

Article 13 « Droit à l'image » : le stagiaire autorise par le présent contrat, IES, à utiliser à titre gracieux d'éventuelles photos ou enregistrements vidéo des formations où il est susceptible de figurer.

Article 14 « Communication des coordonnées personnelles » : IES s'interdit d'utiliser les coordonnées personnelles du stagiaire à d'autres fins que son usage propre dans le cadre du fonctionnement de l'IESA/IES. Cependant, le stagiaire accepte que ses coordonnées personnelles soient communiquées à l'ensemble des participants et de l'équipe pédagogique de la (des) formation (s) à laquelle (auxquelles) il est inscrit. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 (art 11-3), il dispose d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux informations le concernant.

Article 15 « Connaissance des présentes Conditions Générales de Vente du Contrat de Formation » : les présentes conditions générales peuvent être modifiées par IES et une version actualisée est en permanence consultable en ligne sur le site de l'Institut : www.sophro-analyse.eu. En cas de modification, l'Institut s'engage à informer le stagiaire. Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance de ces différentes dispositions ainsi que des conditions d'admission et de validation mentionnées dans le Catalogue et le site internet de l'Institut Européen de Sophro Analyse 2017-2018. Il donne son accord sur toutes ces dispositions.

Article 16 « Attribution de compétence » : en cas de désaccord de l'une des parties sur le présent contrat de formation, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour trouver un accord à l'amiable. Tout litige relatif à l'existence, l'interprétation, l'exécution ou la rupture du contrat conclu entre la Société Inspirer Expirer Sourire EURL et le contractant sera, à défaut d'accord amiable, de la compétence du tribunal de commerce de Draguignan.

Le Stagiaire

Prénom, Nom et signature du stagiaire

2 exemplaires . Mention « Lu et approuve »

Fait à , le

Pour Inspirer Expirer Sourire

Alain Bellone , Gérant IES, Directeur Pédagogique IESA

Fait aux Mayons, le